

Tissu économique

Chiffres-clés en 2003

- Parcs d'activités : 12 (sur 1 350 ha)
- Nombre d'entreprises et commerces : 820
- Nombre d'établissements industriels : 302 (soit 10 600 salariés)
- Les activités de services représentent 2/3 du secteur privé avec 9 400 salariés
- 1800 salariés dans le secteur commercial

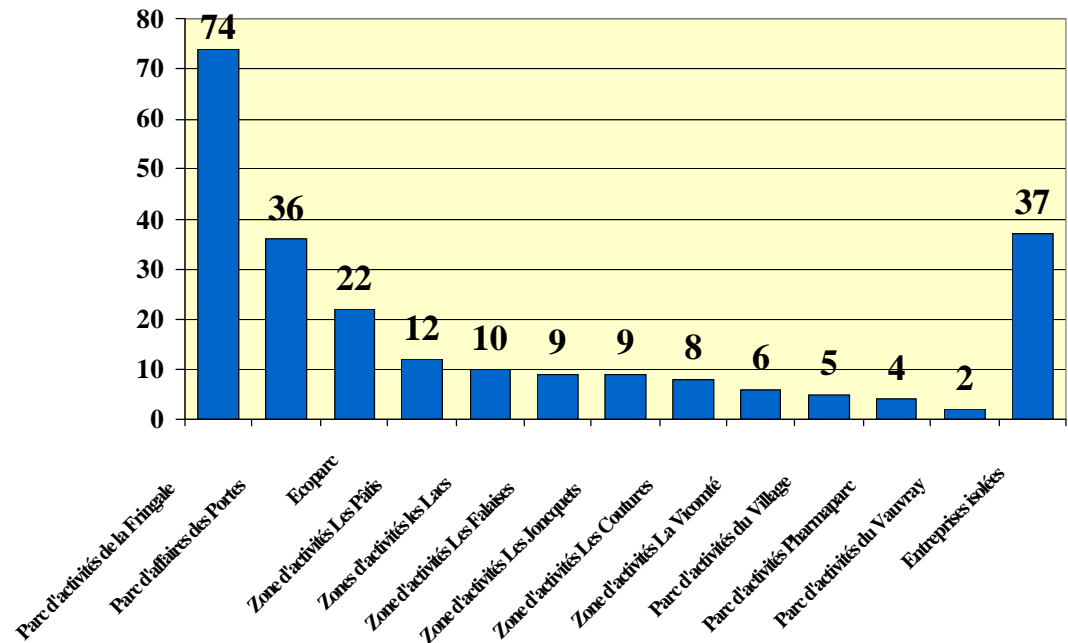
Source : CASE

Situé dans la vallée de la Seine, axe de circulation important, à seulement 100 km de Paris, et à 30 km de Rouen, le territoire Seine-Eure accueille des entreprises performantes dans différents domaines tels que les technologies de la communication, la pharmacie, la para-pharmacie, la chimie fine, l'électronique et la mécanique.

La croissance démographique de ces 20 dernières années s'est accompagnée d'un développement économique spectaculaire. Le paysage industriel s'est considérablement transformé, les activités traditionnelles du pôle « historique » de Louviers ayant laissé la place à des industries nouvelles qui constituent maintenant l'image de marque du territoire.

Toutefois, malgré la présence d'environ 820 entreprises industrielles, commerciales et artisanales sur le territoire de la Communauté d'agglomération, le tissu commercial est fragilisé suite au développement d'une concurrence accrue des pôles d'activités des territoires voisins. De plus, le développement des services à la population reste encore limité pour un bassin de vie de cette taille.

Répartition des entreprises par zones d'activités en 2003



Source : CASE, mai 2003



Pharma-Parc, l'un des 12 parcs d'activités de la CASE. Il est voué à l'accueil des sous-traitants pharmaceutiques.

La taxe professionnelle

Depuis le 1er janvier 2001, la Communauté d'Agglomération Seine-Eure perçoit la totalité du produit de la taxe professionnelle des entreprises situées sur son territoire.

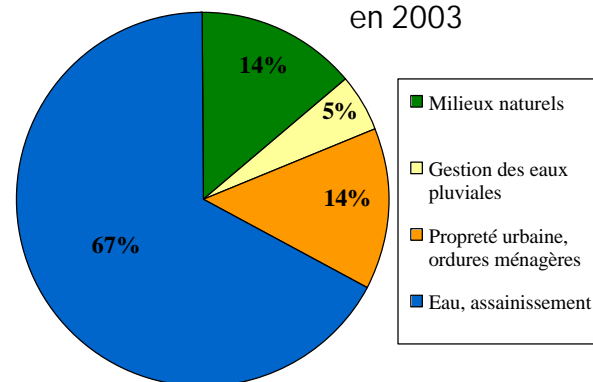
Le taux unique de la taxe professionnelle, voté au niveau de l'agglomération s'établit à 14,16% en 2003. Son application s'effectue toutefois progressivement, sur une période de 12 ans, afin de ne pas impliquer un changement trop brutal pour les entreprises subissant une hausse de taux.

Part de l'environnement dans les budgets de fonctionnement et d'investissement de la CASE en 2003

	Types d'actions	Investissement	Fonctionnement
Reversement aux communes		33,30%	-
Fonctions transversales et globalisées	Contrat d'agglomération, administration, ressources humaines, entretien/patrimoine, emprunts.	24%	41%
Développement économique	Action économique, tourisme, P.L.I.E.	4,50%	12,80%
Aménagement	Urbanisme, Habitat, O.R.U., contrat de ville, déplacements.	14,10%	13,50%
Environnement	Milieux naturels, gestion des eaux pluviales, Propreté urbaine, ordures ménagères, eau, assainissement.	24%	32,70%

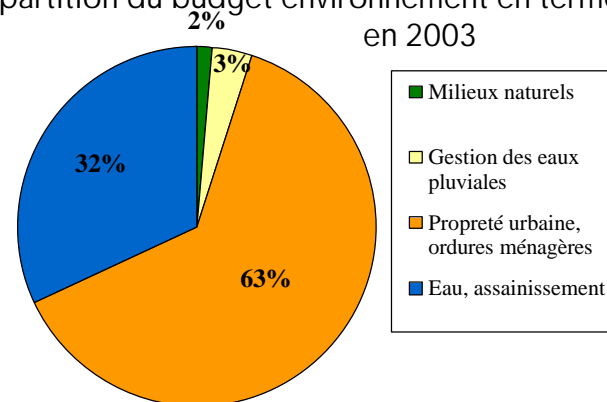
La part du budget consacré à l'environnement montre bien l'attachement de la communauté d'agglomération à la préservation de son cadre de vie. Au sein de ce budget Environnement, une part importante est consacrée à l'eau, l'assainissement et à la propreté urbaine.

Répartition du budget environnement en termes de fonctionnement en 2003



Source : CASE, 2003

Répartition du budget environnement en termes d'investissement en 2003



Source : CASE, 2003

Politique locale

La CASE souhaite conforter son pôle économique tout en valorisant ses potentiels humains et patrimoniaux. Les objectifs principaux sont les suivants :

- Structurer l'accueil des entreprises et l'offre de services ;
- Former les hommes ;
- Soutenir l'artisanat, les TPE (très petites entreprises), le commerce et les secteurs de l'économie sociale et solidaire à l'échelle de l'agglomération ;
- Développer une stratégie d'offre immobilière pour les entreprises.
- Aider à la création, à la transmission et à la reprise d'entreprises et de commerces.